

## NOUVELLE COLLECTE DES BIODECHETS :



En vue de proposer une solution de tri à la source des biodéchets à l'ensemble des habitants du territoire du SICOM de Piennes, une collecte séparée des biodéchets en porte-à-porte est instaurée sur le territoire.

Comme pour le tri des emballages, au lieu de tout jeter dans le sac noir d'ordures ménagères, vous êtes invités à trier vos biodéchets en les déposant dans un sac spécifique qui vous sera fourni. Il faudra simplement déposer ce sac soit dans votre conteneur poubelle avec votre sac noir d'ordures ménagères, si vous en disposez un, soit en bordure de votre propriété, comme d'habitude. Une fois les déchets collectés et déposés au centre de traitement Maxival de Villers-la-Montagne, les sacs de biodéchets sont isolés des autres sacs, par un tri robotisé.

Pour tout vous expliquer et répondre à vos questions concernant la mise en place de ce nouveau geste de tri, deux réunions publiques sont organisées :

- ⇒ Le lundi 30 septembre 2024 – de 18h30 à 21h – Salle Jean Vilar à Piennes,
- ⇒ Le mercredi 2 octobre 2024 – de 18h30 à 21h – Salle Aragon à Audun-le-Roman.

Les biodéchets concernés par cette collecte sont les suivants :

- ✓ Épluchures, fruits et légumes,
- ✓ Restes de repas,
- ✓ Viande, crustacés, coquillages, arêtes, petits os et petites carcasses, coquilles d'œufs,
- ✓ Sachets de thés, marc de café, filtres,
- ✓ Plantes et bouquets de fleurs fanés (*pas de tailles, tontes et branchages issus des jardins*),
- ✓ Mouchoirs, serviettes et essuie-tout en papier (*pas de lingettes*).

Adeptes du compostage, vous pourrez continuer cet engagement et aller plus loin en valorisant, grâce à cette collecte, les biodéchets plus difficilement compostables comme les déchets carnés ou les épluchures d'agrumes.

En accord avec le SMTOM de Villers-la-Montagne et le SICOM de Piennes, la commune de Boulogny a décidé que ces sacs ne seront pas à retirer lors des réunions publiques organisées, mais seront distribués en mairie les mardi 22, mercredi 23 et jeudi 24 octobre 2024 sur présentation du coupon ci-joint, dûment complété, sur lequel figure les horaires.

Le Maire,

Eric BERNARDI



### DISTRIBUTIONS SACS BIODECHETS 2024

NOM, PRENOM : .....

ADRESSE : .....

**MAIRIE:** Mardi 22 Octobre 2024 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.  
Mercredi 23 Octobre 2024 de 8h30 à 12h00  
Jeudi 24 Octobre 2024 de 8h30 à 12h00.

**Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer, merci de déléguer une personne de votre choix**

**La distribution se fera uniquement en mairie, sur présentation de ce coupon dûment complété.**

**Merci de votre compréhension.**

IPNS

